

Conseil Municipal du 2 mai 2016

Etaient présents : Mmes ARTUS, AUZILLON, BARRIER et PEREIRA. Mrs AYRAL, FOURNIER, LARGERON, LAUDOUZE, PAPARIC, PAPPALARDO et PASCAL.

Etait représentée : Mme PEREIRA OLIVEIRA donne pouvoir à Mr AYRAL

Etaient absents : Mmes VERGNOL et GONCALVES. Mr CHAMPOUX

Secrétaire de séance : Mme BARRIER

Ordre du jour

- Travaux et matériel
- Ad'AP
- PPRI
- Taux d'imposition de la commune
- Subventions aux associations
- Groupement achat gaz
- Ajustement temps de travail
- Columbarium : tarifs
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance municipale du 25 janvier 2016 et du procès-verbal de la séance du 21 mars 2016 (avec un rectificatif, Mme ARTUS absente excusée).

Travaux et matériel

* Chemin communal n °23 en partie : Aménagement de l'accès pour une nouvelle construction à St Genès, élargissement du chemin sur 60 mètres. **Coût 1 828.80 € TTC.**

* Extension du réseau d'eau potable, environ 50 mètres, pour une construction Rue des Moulins Blancs et à l'avenir la régularisation des branchements actuels sur une conduite de distribution et non d'adduction. **Coût 10 053.67 € TTC** avec brise-roche.

* Cimetière : Aménagement de l'espace autour du site cinéraire. **Coût 4 089.60 € TTC.** Construction d'un caveau provisoire de deux places. **Coût 3 263 € TTC.**

* Nécessité de compléter le nombre de barrières de sécurité devant la Mairie afin de respecter le plan Vigipirate. Le panneau d'affichage Mairie sera remplacé comme ceux de la Place de l'école et de la salle de St Genès - Coût approximatif = **2 376 € TTC**

* Achat d'ustensiles de cuisine pour **1 129.40 € TTC.**

* Achat de 2 armoires vestiaires pour la nouvelle cantine pour **636.29 € TTC.**

* Achat d'un broyeur qui se positionnera derrière le tracteur pour les grandes surfaces engazonnées de plus en plus nombreuses comme en dessous du parking à côté de la mairie. **Coût 4 320 € TTC.**

* Impasse Pré de la Cure : mise en place d'une chicane auto clavée, afin d'éviter le passage du ruisseau par les engins motorisés = **250 €**

A proximité de ce même ruisseau et compte tenu des dernières constructions, les eaux pluviales posent problèmes : afin d'éviter des inondations dans une propriété voisine, nous proposons d'installer un caniveau. Coût des travaux environ **800/1 000 € TTC**.

A l'unanimité, le conseil émet un avis favorable.

Accessibilité : Agendas programmés (Ad'AP)

Après diagnostic, le cabinet QCS services a rendu son chiffrage soit 126 260 €. Le coût est détaillé par bâtiments et par corps de métier. Nous avons 6 ans, soit jusqu'en 2022 pour rendre toutes nos structures communales accessibles (écoles, salles polyvalentes, terrain de foot et vestiaires, mairie, cimetière ...).

Afin de réaliser ces travaux, Mr le Maire propose d'allouer chaque année une somme de 20 000 /30 000 €.

A l'unanimité, le conseil accepte cette proposition.

PPRI

Du 25 avril au 26 mai, se déroule l'enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'inondations sur 10 communes de l'agglomération riomoise. Si le nouveau projet de PPRNPi n'appelle pas de remarques particulières pour la commune, il est souhaitable de faire remarquer que certains quartiers et en particulier celui de la Planche et de la Ronzière qui apparaissent en zones " peu ou pas urbanisées" sont entourées de construction ; de plus les cours d'eaux qui traversent ces zones sont issues des sources de la pisciculture située en amont et toute proche. Un classement en " autres zones urbanisées " zone O du zonage permettrait ainsi à la commune de se développer tel que prévu par le PLU et dans des zones où les réseaux sont existants.

A la majorité de ses membres présents (1 Contre PPARIC et 1 Abstention ARTUS)

Taux d'imposition de la commune

Lors de la séance du 21 mars dernier, les membres du conseil avaient décidé de différencier les taux d'imposition : geler l'augmentation de la taxe foncière bâti et augmenter de 4 % les taux des taxes d'habitation et foncier non bâti. Mais suite à un recours gracieux de l'administration préfectorale, il est rappelé que le taux de la taxe foncière non bâtie ne peut pas augmenter dans des proportions supérieures à l'augmentation du taux de la taxe d'habitation. Le taux maximum de foncier non bâti est déterminé en appliquant au taux de 2015 le coefficient de variation constatée taxe d'habitation soit 1,039506 (8,42/ 8,10).

Le taux limite de foncier non bâti s'établit donc à 72,32 % et non 72,35 % comme il a été voté le 21 mars dernier.

Les taux sont donc déterminés comme suit :

Taxe foncière non bâti =	72,32 %
Taxe d'habitation =	8,42 %
Taxe foncière bâti =	15,10 %

A l'unanimité, le conseil rectifie le taux d'imposition TFNB.

Subventions aux associations

Approbation de la proposition du maire d'accorder :

- une enveloppe totale de **4 760 €** d'aides financières aux associations communales
- **5 500 €** à la coopérative scolaire
- **280 €** à des associations extérieures

Groupement de commandes achat gaz

Le groupement de commande pour l'achat de gaz naturel arrive à échéance fin 2016.
Le conseil émet un avis favorable pour renouveler sur une période de 2 ans.

Ajustement temps de de travail

Mr le Maire informe que le temps de travail de l'agent préposé au nettoyage a été réévalué de 2 heures hebdomadaires en raison du volume de travail augmenté (Algeco 4° classe et vestiaires Foot).

A l'unanimité, le conseil accepte cette proposition.

Columbarium : tarifs

Le conseil approuve les tarifs proposés pour le columbarium (cases et cavurnes) à savoir :

- 15 ans : 200 €
- 30 ans : 400 €
- 50 ans : 500 €

A cela se rajoute le coût des plaques 70 € pour les cases et cavurnes ou 35 € pour les plaquettes apposées sur la colonne du jardin du souvenir.

Un règlement du columbarium et du jardin des souvenirs sera élaboré.

Questions diverses

- Fusion des trois communautés de communes : un cabinet d'étude va débiter très prochainement une analyse financière. Le prochain conseil communautaire sera-t-il composé de 65 conseillers et où se réunira-t-il ?! Même réflexion pour le prochain bureau communautaire avec 31 maires !!
- Salles polyvalentes : Mr LARGERON se fait porte-parole d'habitants qui souhaitent que les salles soient remises en location assez rapidement. Mr le Maire rappelle que des gros travaux doivent être réalisés pour la SP de Malauzat (réfection toiture, façades et acoustique) avant d'envisager le retour aux locations dans de bonnes conditions.
- Ancien terrain de tennis : Mr LARGERON pose une question « qu'allons-nous faire de l'ancien terrain de tennis ? un parking ? ». Réponse : sa réfection représenterait un coût important surtout si aucune association motivée ne se crée pour cette pratique !
- Mr Fournier informe que le désherbant, c'est fini ! « La nature revient en ville ». Il informe également que la commune a été démarchée pour l'installation de distributeurs de pain (un autre circuit court pour des artisans commerçants 7j/7 pour faire face à la concurrence des grands groupes). Pour info, un tel « distribpain » a été installé devant la mairie à Marsat. Les conseillers ne sont pas intéressés par cette démarche ni pour St Genès ni pour le bourg de Malauzat.

Interventions du public :

- Mme Suzanne MARIE de St Genès l'Enfant signale des problèmes de stationnement dans la rue des Moulins Blancs qui sont très dangereux ; le portail du communal qui reste toujours ouvert ; un noyer du communal déraciné qui bouche le ruisseau ; la fontaine de St Genès qui coule mais avec un trop plein avant et les voitures qui stationnent sur les espaces verts.
- Mme DE LAROUZIERE de St Genès l'Enfant interpelle les élus sur l'éclairage public, la nuit. Même si une lampe sur deux fonctionne actuellement, elle souhaiterait une extinction totale sur la commune pour diverses raisons (environnement, qualité du sommeil ...). Beaucoup de communes ont fait le choix d'éteindre la nuit et de limiter ainsi les nuisances lumineuses. Sur ce dossier, elle interpelle Mr le Maire depuis un an. Ce dernier lui rappelle qu'une étude auprès du SIEG 63 est en cours pour connaître les économies que la commune réaliserait sur cette extinction totale.
Elle interpelle également les élus sur deux autres points vus « Impasse du pré de la Cure » : une construction dont aucune autorisation n'a été encore délivrée et la pose de béton sur le passage du ruisseau. Dommage car tout ceci n'est très beau !
Mr le Maire répond que la construction certes non autorisée à ce jour respecterait les conditions de constructions. Il a été demandé à ce propriétaire d'arrêter les travaux et de régulariser sa situation. Quant au passage du ruisseau, les pierres de Volvic sont tombées plusieurs fois d'où la pose de béton. Des travaux sont prévus pour limiter le passage des voitures et autres qui occasionnent beaucoup de nuisances à certains riverains (voir point n° 1 ci-dessus)

Fin de séance à 22 heures 15.

Le Maire de MALAUZAT



Jean-Paul AYRAL

